

## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-19

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 501-19 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

**AVIS PUBLIC est donné** que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 501-19 intitulé :

**Règlement modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et de lotissement afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme et le Programme particulier d'urbanisme du Secteur Central-Noyau villageois.**

Dans le but d'assurer la concordance avec la modification du Plan d'urbanisme (500-01) concernant le Secteur Central-Noyau villageois (secteur), le projet de règlement numéro 501-19 vient modifier les grilles des usages et des normes pour les zones **C-109, H-111, H-113 (nouvelle désignation), H-114, H-119, P-128, H-131** afin de reproduire les normes contenues au projet de règlement numéro 500-01.

Le plan de zonage est également modifié pour les zones (route Édouard-VII et montée Monette) afin de mieux cibler les normes d'implantation et les usages pour chaque zone.

Essentiellement, les modifications apportées aux grilles des usages et normes ont pour objet :

<b>C-109</b>	d'agrandir les marges avant minimales, de permettre les projets intégrés, dont les bâtiments implantés en arrière-lot sont d'usage exclusivement résidentiel
<b>H-111</b>	d'autoriser les bâtiments de deux (2) logements et plus, en structure jumelée ou contiguë et de permettre les projets intégrés
<b>H-113</b>	d'autoriser spécifiquement les usages Église, Presbytère, Administration municipale, Équipement public municipal, Caserne de pompiers, Aire de stationnement publique (sans bâtiment principal)
<b>H-114</b>	d'autoriser les habitations de quatre (4) logements et plus et d'autoriser les projets intégrés
<b>H-119</b>	de diminuer la marge latérale totale minimale pour un bâtiment de structure jumelée
<b>P-128</b>	de permettre spécifiquement l'usage parc public et espace naturel
<b>H-131</b>	d'autoriser les bâtiments de 1 à 3 logements et de plus de 6 logements en structure isolée et contiguë, d'augmenter les marges avant minimales requises et de permettre les projets intégrés

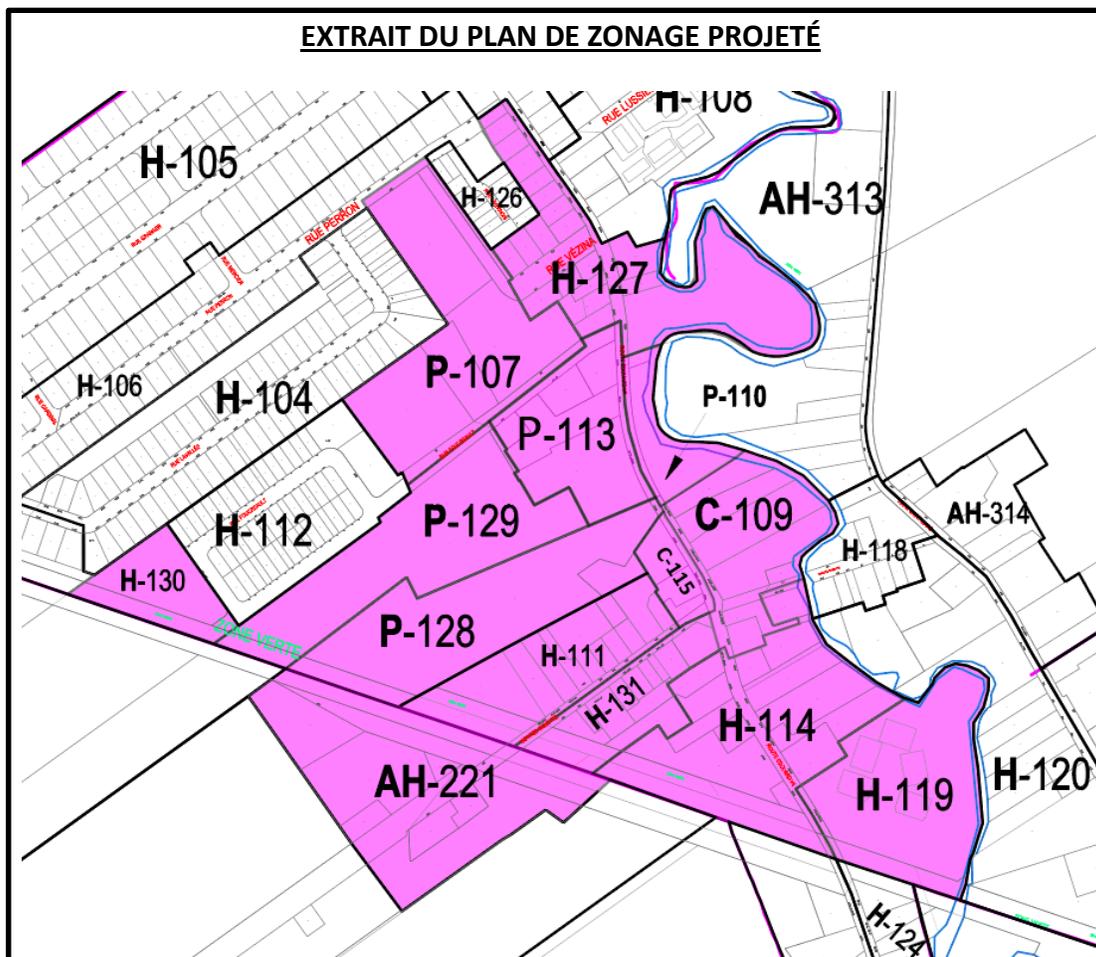
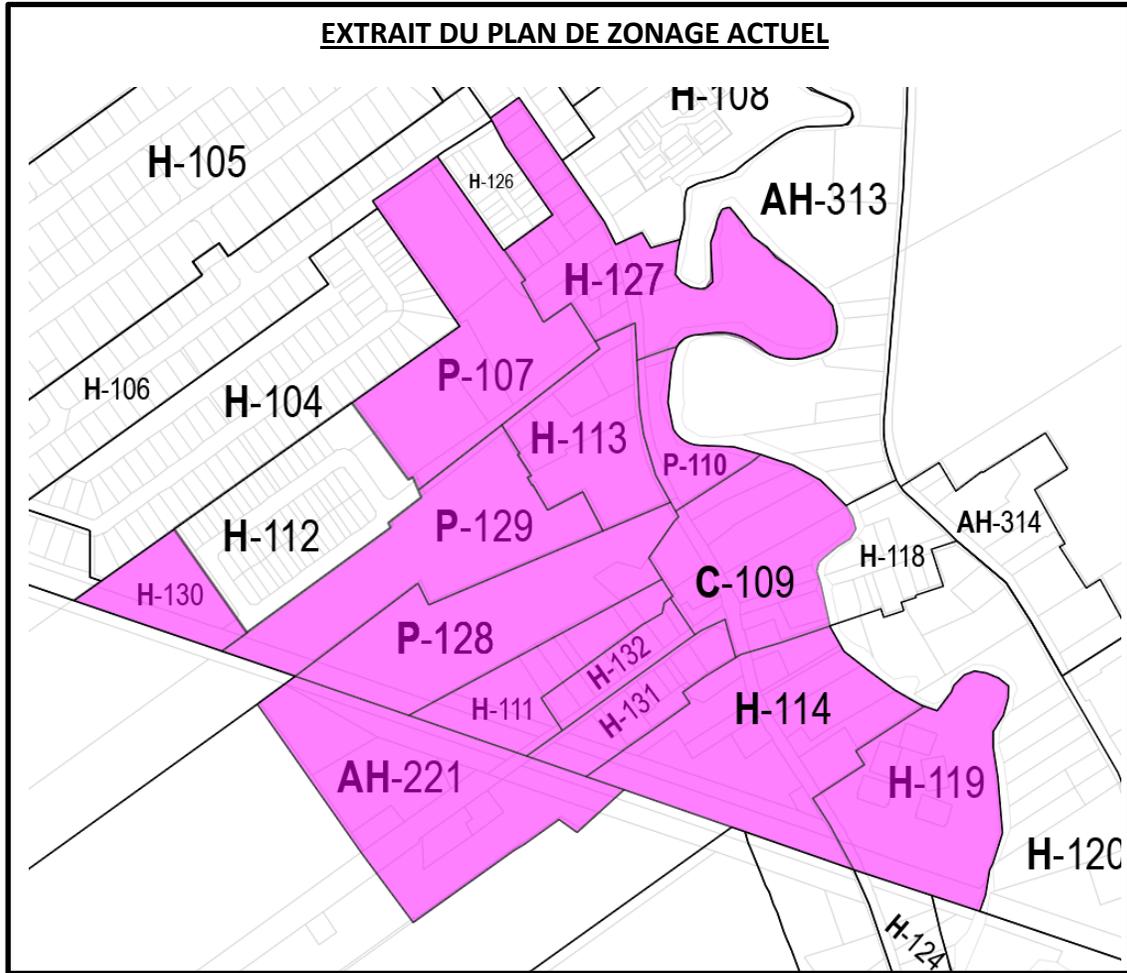
Les modifications apportées au plan de zonage ont pour objet :

-	d'agrandir la zone H-111 au détriment de la zone H-132, laquelle n'existera plus
-	de remplacer la désignation de la zone H-113 par la désignation P-113
-	de redéfinir les limites entre les zones H-114 et C-109
-	de créer la zone C-115 à même une partie de la zone C-109
-	d'agrandir la zone H-131 à même une partie de la zone H-114

Ce projet de règlement concerne les zones **P-107, C-109, P-110, H-111, H-113, H-114, H-119, H-127, P-128, P-129, H-130, H-131, H-132 et AH-221.**

Le périmètre de ces zones ainsi que les modifications projetées sont illustrés aux plans suivants :

**AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-19**



## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-19

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **4 décembre 2023, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance découlant de la modification apportée au Plan d'urbanisme par le règlement numéro 500-01 (110.4, 110.5 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1)).

Le projet de règlement numéro 501-19 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, ch. Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Philippe, ce 16 novembre 2023



La greffière de la Ville  
Manon Thériault, avocate